



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mai 2023

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : PET 2610 – 538 / nb

Objet : Pétition n° 2610 - Demande d'autorisation d'un abonnement de parking au Parking Brasserie INDIGO Rives de Clausen à un tarif préférentiel pour employés / fonctionnaires du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions 10 mai 2023, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de la Fonction publique à l'égard de la pétition n° 2610 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Réf. : mfp_843x63598

Luxembourg

Luxembourg, le **22 MAI 2023**

Objet : Pétition n° 2610 - Demande d'autorisation d'un abonnement de parking au Parking Brasserie INDIGO Rives de Clausen à un tarif préférentiel pour employés/fonctionnaires du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 15 mai 2023, je vous prie de bien vouloir faire part à Monsieur le Président de la Chambre des Députés des observations suivantes relatives à la pétition ordinaire n°2610.

L'article 165, paragraphe 3, du règlement de la Chambre des Députés prévoit que « *La Chambre ne s'occupe d'aucune pétition ordinaire ayant pour objet des intérêts individuels* ».

En l'espèce, il y a lieu de constater que la pétitionnaire n'intervient pas en tant que citoyenne, mais en tant qu'agent par rapport à son employeur, et que la pétition a trait à des intérêts individuels, en l'occurrence la mise à disposition d'emplacements de parking à un tarif préférentiel par un employeur au profit de ses agents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique



Marc Hansen